

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **21 décembre 2020 à 20 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, madame Louise Bergeron, trésorière, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

20-12-406

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout du point suivant :

2.3 - Remise de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

ADOPTÉE

20-12-407

Ratification d'une correction – Honoraires UMQ assurances générales

ATTENDU la résolution 20-11-323 relative au renouvellement des polices d'assurance responsabilité civile et la participation au fonds de garantie desdites polices;

ATTENDU la réception d'une facture corrigée par l'UMQ datée du 17 décembre ;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier le paiement supplémentaire de 1 383,68 \$, plus les taxes applicables, pour la facture mentionnée en rubrique.

ADOPTÉE

20-12-408

UMQ – Adhésion 2021

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adhérer à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2021 et au Carrefour du capital humain, au montant de 7 636,28 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20-12-409

Remise de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

ATTENDU les mesures de confinement imposées par la Santé publique du 17 décembre 2020 au 11 janvier 2021;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de remettre la séance ordinaire du 11 janvier 2021 au 18 janvier 2021.

ADOPTÉE

20-12-410

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 2020-12-15 au 2020-12-20 115 258,99 \$
- nos M2210 à M2217 & A49824 à A49835

Chèques annulés :

- En date du 2020-12-16 (3 711,34 \$)
- nos A49827

ADOPTÉE

20-12-411

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 2020-12-21 90 752,57 \$
nos A49836 à A49906

ADOPTÉE

20-12-412

Taux d'intérêt sur arrérages de taxes pour 2021

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron il est unanimement résolu de fixer à 12 % par année le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes pour l'année 2021.

ADOPTÉE

20-12-413

Renouvellement de l'emprunt temporaire

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 577 de la Loi sur les cités et villes ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 500 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2021, selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus ;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

20-12-414

Transfert à l'excédent affecté – Vente de terrains développement domiciliaire

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de transférer à l'excédent affecté de la vente de terrains du développement domiciliaire un montant de 26 788,33 \$ à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

20-12-415

Transfert à l'excédent affecté – Projets en eau potable

ATTENDU les revenus supplémentaires de compteur d'eau prévisibles;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de transférer à l'excédent affecté pour les projets en eau potable un montant de 46 785\$ à même le surplus non affecté, afin d'augmenter ledit excédent affecté aux usagers d'aqueduc.

ADOPTÉE

20-12-416

Transfert à l'excédent affecté – pavage des rues

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de transférer à l'excédent affecté pour le pavage de rues un montant de 7 082,70 \$ à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

20-12-417

Remboursement anticipé au fonds de roulement

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de rembourser à même les fonds généraux de l'année 2020 un montant de 257 845,40 \$ emprunté au fonds de roulement par les résolutions suivantes :

| Résolution | Montant |
|--------------|---------------------|
| 18-01-018 | 23 937 \$ |
| 19-04-120 | 138 600 \$ |
| 19-09-331 | 6 210 \$ |
| 20-01-011 | 36 745 \$ |
| 20-02-064 | 30 230 \$ |
| 20-06-187 | 22 123,40 \$ |
| TOTAL | 257 845,40\$ |

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le remboursement anticipé tel que décrit.

ADOPTÉE

20-12-418

Annulation de soldes résiduaux aux règlements d'emprunt nos 2017-310, 2017-321, 2017-322 et 2019-349

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet des règlements figurant au tableau ci-bas, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller Me Serge Bizier et il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville modifie les règlements identifiés au tableau ci-bas de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » du tableau;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés au tableau.

| | | 2017-310 (caserne) | 2017-321 (fepteu) | 2017-322 (aréna) | 2019-349 (phase IV) |
|--------------------------------|-------------------|-------------------------------|------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| Montant au règlement d'emprunt | | 3 200 000 \$ | 2 250 000 \$ | 3 125 000 \$ | 470 000 \$ |
| Dépense révisée | | 3 200 000 \$ | 2 250 000 \$ | 3 125 000 \$ | 470 000 \$ |
| Emprunt révisé | | 3 200 000 \$ | 2 250 000 \$ | 3 125 000 \$ | 470 000 \$ |
| Montant de la dépense réelle | | 3 009 603 \$ | 1 729 019 \$ | 2 784 836 \$ | 448 527 \$ |
| Montant financé | | 2 991 580 \$ | 1 007 700 \$ | 2 732 310 \$ | 375 400 \$ |
| Appropriation | Fonds Général | 3 \$ | | 45 911 \$ | 49 \$ |
| | Subvention | | 721 319 \$ | 6 615 \$ | |
| | Promoteurs | | | | 73 078 \$ |
| | Paiement comptant | 18 020 \$ | | | |
| | Autres | | | | |
| Soldes résiduels à annuler | | 208 420 \$ | 1 242 300 \$ | 392 690 \$ | 94 600 \$ |
| TOTAL | | 1 938 010 \$ | | | |

QUE la Ville de Princeville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du Tableau;

QUE la Ville de Princeville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés au tableau;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

20-12-419

Modification de la politique de capitalisation et d'amortissement

ATTENDU le projet modification de l'article 5 de la politique de capitalisation et d'amortissement préparé par la trésorière en date du 18 décembre 2020;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de modifier l'article 5 de la politique en y ajoutant 2 catégories supplémentaires à l'annexe :

| Catégorie | Description générale | Vie utile maximale | Méthode |
|------------------------------------|--|--------------------|----------|
| Véhicules | Véhicules automobiles usagés | 5 ans | linéaire |
| Machinerie outillage et équipement | Machinerie, outillage et équip. usagés | 5 ans | linéaire |

ADOPTÉE

20-12-420

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 2018-344 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement 2018-344 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de règlement modifiant le règlement 2018-344 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation

Le greffier constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de règlement modifiant le règlement 2018-344 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation., constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

20-12-421

Avis de motion – Règlement concernant l'imposition pour 2021 des taxes foncières et de compensation

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Lampron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant l'imposition pour 2021 des taxes foncières et de compensation.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de règlement concernant l'imposition pour 2021 des taxes foncières et de compensation

Le greffier constate que la conseillère Martine Lampron dépose le projet de règlement concernant l'imposition pour 2021 des taxes foncières et de compensation, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

20-12-422

Avis de motion – Règlement concernant l'imposition pour 2021 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant l'imposition pour 2021 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de règlement concernant l'imposition pour 2021 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

Le greffier constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de règlement concernant l'imposition pour 2021 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

20-12-423

Avis de motion – Règlement concernant la tarification pour 2021 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant la tarification pour 2021 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de règlement concernant la tarification pour 2021 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées

Le greffier constate que le conseiller Claude Côté dépose le projet de règlement concernant la tarification pour 2021 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

20-12-424

Avis de motion – Règlement concernant la tarification pour 2021 pour le service d'eau

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Robert Tremblay à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant la tarification pour 2021 pour le service d'eau.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de règlement concernant la tarification pour 2021 pour le service d'eau

Le greffier constate que le conseiller Jean-Robert Tremblay dépose le projet de règlement concernant la tarification pour 2021 pour le service d'eau, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

20-12-425

Adoption du règlement 2020-382 modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification en matière de loisirs et diverses locations

ATTENDU l'avis de motion donné le 14 décembre 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement 2018-334 concernant la ratification en matière de loisirs et diverses locations déposé le 14 décembre 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 14 décembre 2020 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le Règlement non 2020-382 modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification en matière de loisirs et diverses locations.

ADOPTÉE

20-12-426

Adhésion AQLPA

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adhérer pour l'année 2021 à l'association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique au coût de 100 \$, non taxable.

ADOPTÉE

20-12-427

Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska – 40^e Campagne annuelle

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu verser, en 2020, à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska la somme de 500\$ dans le cadre de la 40^{ième} campagne annuelle de financement de la formation.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, et compte tenu des adaptations nécessaires aux restrictions sanitaires en vigueur, le greffier constate qu'aucune question écrite n'a été déposée au greffe ou reçue via courriel.

20-12-428

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire